

APPEL A CANDIDATURE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES ASH

Deux postes de conseillers pédagogiques ASH, 1 poste pour la circonscription ASH4 implantée à Arles et 1 poste pour la circonscription ASH 2 à Marseille sont à pourvoir au 1^{er} septembre 2013

Conditions requises :

Ces deux postes sont accessibles à un enseignant du premier degré exerçant dans le département des Bouches-du-Rhône, titulaire du CAFIPEMF et du CAPA-SH ou CAPSAIS ou CAEI.

Mission :

Membre de l'équipe de circonscription ASH et placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale ASH dont il est le collaborateur direct, le conseiller pédagogique a pour mission la mise en œuvre de l'ensemble des actions menées par la circonscription, principalement dans les domaines de l'enseignement général et professionnel adapté, du handicap et des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Fonctions :

- aider les jeunes enseignants nommés sans formation dans les structures et dispositifs relevant de l'ASH et notamment les établissements spécialisés (ITEP et IME), hôpitaux de jour, les SEGPA & EREA, les CLIS et ULIS, les établissements pénitentiaires. Pour ce qui concerne les CLIS, les SEGPA & EREA et établissements spécialisés, il veillera à travailler en collaboration avec ses collègues conseillers pédagogiques des circonscriptions après que l'I.E.N concerné ait sollicité l'IEN-ASH.
- participer activement à l'encadrement des formations initiales du CAPA-SH : il aura notamment à assurer la mise en oeuvre du suivi des stagiaires dans le département conformément au cahier des charges de la formation initiale CAPASH.
- participer, au sein d'une équipe de conseillers pédagogiques spécialisés et sous la responsabilité de l'IEN-ASH, à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'animations pédagogiques en lien avec les circonscriptions du territoire de l'ASH2 et 4.
- répondre à toute demande d'aide, de conseil ou de travail en commun émanant de collègues spécialisés et plus particulièrement d'enseignants –coordonnateurs d'ULIS, d'enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, de membres du service du matériel pédagogique adapté.
- participer à la mise en forme, à la gestion et au suivi des stages ASH inscrits au PDF, sa participation pourra se prolonger aux stages d'aide négociée d'établissement du second degré.
- participer au recrutement et la formation des auxiliaires de vie scolaire (AVS).
- participer aux côtés de l'IEN-ASH à des réunions de régulation des différents secteurs d'enseignement.
- actualiser ses connaissances et l'ensemble des documents (textes réglementaires et pédagogiques) utiles pour ses missions (notamment contribuer à la mise en place et l'actualisation du site ASH au sein du site académique).

Compétences requises pour le poste

- connaissance du système éducatif, des programmes de l'école et des politiques de l'ASH
- connaissance approfondie des dispositifs et structures de l'ASH et des problématiques actuelles
- maîtrise dans les domaines didactiques et pédagogiques des élèves relevant de l'ASH
- maîtrise de l'outil informatique

Qualités requises

- sens de la communication et du travail en coopération avec les partenaires
- disponibilité et adaptation
- rigueur et organisation dans le traitement de l'information

Modalités de recrutement

Les personnels intéressés doivent faire acte de candidature sur papier libre, comportant obligatoirement :

- un CV
- une lettre de motivation
- la photocopie des diplômes demandés
- le dernier rapport d'inspection

avant le 30 mai 2013 délai de rigueur.

Les candidatures doivent être transmises :

- un exemplaire directement à M. le Directeur Académique des services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône

à l'attention de Mme la Chef de la Division du Personnel Enseignant
28-34 Bd Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex1

- et un exemplaire par la voie hiérarchique

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien qui se déroulera le :

Mercredi 5 juin 2013 à la direction académique.

Les convocations seront adressées par courriel, à la messagerie personnelle (indiquée sur le CV) ou le cas échéant à la messagerie professionnelle.

Fait à Marseille, le 14 mai 2013

Pour le Directeur académique,
Le Secrétaire Général

Signé

Michel RICARD